Direction des Statistiques et de la Science des Données

santé famille retraite services

2026

# LA MORTALITE PAR SUICIDE AU REGIME AGRICOLE

Dernières données disponibles issues du Système National des Données de Santé

En 2023, comparativement à la population tous régimes, il existe un :

## Surrisque

de décès par suicide

*(calculé sur la base d'un indice comparatif permettant de comparer, à âge et sexe égal, le régime agricole à la population tous régimes)*

### 15-64 ans

**66%**

Salariés agricoles (SA) : 41%
Non salariés agricoles (NSA) : 115%

### 65 ans et plus

**66%**

Salariés agricoles (SA) : 42%
Non salariés agricoles (NSA) : 80%

*Clé de lecture :* Au régime agricole, les patients âgés de 15 à 64 ans ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 66% à celui des patients de tous les régimes d'assurance maladie réunis, de la même tranche d'âge.

## Evolution de ce surrisque

*Sur la période 2018-2023*

### 15-64 ans

MSA : hausse du risque + 20 points
- Salariés Agricoles (SA) : + 6 points
- Non Salariés Agricoles (NSA) : + 40 points

### 65 ans et plus

MSA : hausse du risque + 13 points
- Salariés Agricoles (SA) : - 2 points
- Non Salariés Agricoles (NSA) : + 20 points

Le risque suicidaire s'est nettement accru pour les non salariés agricoles, quel que soit l'âge.
Pour les SA de 65 ans et plus, même si le risque suicidaire baisse légèrement, il se maintient à un niveau élevé, bien **supérieur à celui observé dans l'ensemble des régimes.**

## Les principaux facteurs de risque : *2018-2023*

Focus sur les **maladies psychiatriques** et **traitements psychotropes**

- **Les troubles addictifs** : **l'alcoolisme**, représente pour tout individu un facteur aggravant. Le **tabagisme**, et la consommation de **substances psychoactives** (hors cannabis) aussi, notamment chez les 15-64 ans.
- **Les maladies psychiatriques :** Les troubles névrotiques et de l'humeur sont les pathologies mentales les plus impactantes (risque multiplié par 15,6 chez les 15-64 ans). Les troubles psychotiques et les autres troubles psychiatriques ont aussi des effets néfastes à tout âge (environ x2). Chez les 65 ans et plus, les troubles débutant dans l'enfance constituent un facteur important (x5,4).
- **Les traitements psychotropes :** Chez les 15-64 ans, comme chez les 65 ans et plus, la prise d'un traitement psychotrope* (à l'exception des neuroleptiques), délivré en dehors de toute maladie psychiatrique repéré, engendre un facteur de risque supplémentaire.

*Antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, anxiolytiques ou hypnotiques

## Principaux lieux de décès *2023*



Domicile
MSA : 67% des cas
Tous régimes : 54%



Etablissements**
MSA : 14%
Tous régimes : 26%



Voie publique
MSA : 9%
Tous régimes : 10%

**Etablissement de santé (public ou privé)

## Statut matrimonial des suicidés

| | Régime agricole | Tous régimes |
|---|---|---|
| Seul | 53,2% | 59,3% |
| Marié | 43,2% | 38,2% |
| Pacsé | 2,4% | 1,7% |
| Concubinage | 1,2% | 0,7% |

*Sources :* SNDS – Exploitation MSA, DSSD, Mai 2026. Plus d'informations sur le site **statistiques.msa.fr**